

	<b>Procès-verbal</b>	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
	<b>Conseil des formations 22 juin 2023</b>	<i>Révision</i>	
	Visioconférence	<i>Date d'application</i>	<b>13/10/2023</b>
		<i>Version</i>	<b>1</b>

## Validation

	Rédigé	Validé
Date	Juillet 2023	13 octobre 2023
	Codexa	Conseil des formations

## Membres du Conseil des formations

**PRÉSIDENCE** : Fred PACCAUD

### Personnalités qualifiées

**Fred PACCAUD**

### Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

**Christiane COUDRIER**

### Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

**Sabine GRISELLE-SCHMITT** et **Anne ANDRE**, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

**Nicolas SALVI**, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)

**Sylvie RENARD-DUBOIS**, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

**Walid MOKNI**, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

**Frédéric LE LOUEDEC**, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA).

### Membres élus (personnels et apprenants)

**Mélanie BERTIN**, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

**Christine ORTMANS**, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

**Marylène PLOUZENNEC**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Laurence THÉAULT**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Catherine PITAULT-COSSONNIERE**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Emilie PETKOVIC**, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Hamed SALAMEH**, représentant les élèves fonctionnaires

**Latame Komla ADOLI**, représentant des doctorants.

### Liste des procurations

**Mathieu SIBÉ** donne pouvoir à **Fred PACCAUD**

**Marie-Laure LUMEDILUNA** donne pouvoir à **Fred PACCAUD**

### Assistaient à cette réunion

**Isabelle RICHARD**, Directrice de l'EHESP

**Michel LOUAZEL**, Directeur des études

**Vincent FERTEY**, Directeur adjoint des études

**Rémy BATAILLON**, Directeur du développement et de la formation continue

**Manuel COAT**, Directeur de cabinet

**William HARANG**, Responsable du Centre d'Appui à la Pédagogie (CApP)

**Émilie BRAILLY**, Responsable adjointe du CApP

**Pierre LEGUÉRINEL**, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante

**Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN**, directrice adjointe du département DEESSE

**Brigitte AMPRIME**, assistante de direction

## SOMMAIRE

---

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 28/02/2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 09/05/2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>ACTUALITES DE L'EHESP.....</b>	<b>8</b>
<b>RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU CF.....</b>	<b>10</b>
<b>FORMATIONS DIPLOMANTES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024.....</b>	<b>10</b>
<b>1. BILAN DES CANDIDATURES POUR LES DIFFERENTES MENTIONS DE MASTER (M1 ET M2) .....</b>	<b>10</b>
<b>2. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MASTERS ET MASTERES SPECIALISES) .....</b>	<b>12</b>
<b>3. RECTIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE .....</b>	<b>14</b>
<b>FORMATION CONTINUE : POLITIQUE TARIFAIRE POUR 2023-2024 .....</b>	<b>15</b>
<b>RETOUR CHANTIER REINGENIERIE DES FORMATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>18</b>

*(La séance est ouverte à 10 heures 01 sous la présidence de M. PACCAUD.)*

**M. PACCAUD.** – Cette séance du Conseil des formations sera inhabituellement courte. Nous avons huit points à l'ordre du jour. Beaucoup d'informations seront traitées dans trois points parmi ceux qui nous sont soumis. Nous avons deux points pour lesquels on nous demande un vote. Quelqu'un voudrait-il faire une remarque générale en préambule ?

**M. LOUAZEL.** – Il est possible qu'Hamed SALAMEH fasse une intervention. Pour l'instant, il a une rencontre importante sur son lieu de stage. Il essaiera de nous rejoindre vers 11 heures 30 pour faire son intervention. Je lui ai demandé d'être libre entre 11 heures 30 et 11 heures 45, mais il ne sait pas exactement s'il pourra se libérer.

**M. PACCAUD.** – Nous souhaitons qu'il puisse participer.

### **Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 28 février 2023**

---

**M. PACCAUD.** – Quelqu'un a-t-il une remarque ? Ce n'est pas le cas.

### **Approbation du procès-verbal de la séance commune du conseil des formations et du conseil scientifique 9 mai 2023**

---

**M. PACCAUD.** – Y a-t-il des remarques ? Très bien, merci. Les deux sont considérés comme adoptés à l'unanimité des participants.

### **Actualités de l'EHESP**

---

**M. PACCAUD.** – Je donne la parole à Isabelle RICHARD, la Directrice.

**Mme RICHARD.** – Nous avons des mouvements, et non des moindres, au sein de l'École, avec le départ annoncé, pour le 1<sup>er</sup> septembre, de Marion AGENEAU, secrétaire générale. Beaucoup de gens sont déjà au courant. Nous regrettons cette nouvelle, mais nous sommes contents pour elle. Elle se dirige vers un horizon qui l'intéresse. Elle assume des fonctions de secrétaire générale dans l'enseignement supérieur depuis une quinzaine d'années. Au bout d'un certain temps, il n'y a rien d'anormal à vouloir une autre trajectoire professionnelle. Le comité de sélection, pour choisir la personne qui lui succédera, se tiendra cet après-midi. Nous avons reçu près de 25 candidatures, dont beaucoup de CV intéressants, compatibles avec la fonction. Cet après-midi, nous entendons six candidats. Nous espérons que nous trouverons notre bonheur, et que nous ferons aussi le bonheur de la personne en question.

Le second départ est celui de William SABIRON, directeur des affaires financières, dont je comprenais tout ce qu'il me racontait, car mes compétences sont un peu limitées. Nous sommes un peu tristes. Dans ce cas aussi, il s'oriente vers un horizon qui l'intéresse. Le comité de sélection se tiendra le 12 juillet. Nous avons déjà reçu des candidatures, et la période de dépôt n'est pas encore close.

Il y a donc plusieurs collègues ne responsabilité qui quittent des fonctions importantes au sein de l'École. La préparation du budget rectificatif 2023 et du budget initial 2024 sera plus compliquée que d'habitude.

Je passe à la préparation du Contrat d'objectifs et de performance 24-27. Je remercie les membres du Conseil de formation qui ont participé au séminaire commun avec le Conseil des formations le 9 mai dernier. Nous avons rédigé une version suivante du COP. Elle sera enrichie de deux façons.

D'une part, nos deux ministères de tutelle nous ont prévenus qu'ils lançaient une mission d'accompagnement des deux inspections, l'IGAS et l'IGESR. Des questions portent sur l'organisation de notre formation continue, par exemple. Cette mission a commencé avec du

retard, mais nous avons rencontré les inspecteurs, lundi dernier. Ils ont pris des rendez-vous avec diverses personnalités de l'École. Fred, je crois qu'ils vous ont auditionné récemment. Ils ont rencontré certains de nos partenaires extérieurs, comme le Président de l'Université de Rennes. Notre COP s'enrichira des conclusions de cette mission d'accompagnement.

D'autre part, comme nous sommes contents des formats « World's café » du séminaire commun CS-CF, nous avons prévu de le réitérer avec les membres du Conseil d'administration. Un séminaire du CA, le 5 juillet, nous permettra de connaître la vision d'autres interlocuteurs sur notre COP.

Je m'accroche à l'idée que nous pourrions valider ce COP aux instances de décembre. Je trouverais raisonnable qu'un COP 24-27 soit validé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Tout ne dépend pas de nous. Nous verrons comment les choses avancent et quand les inspections rendront leurs conclusions.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. PACCAUD.** – Cela ne semble pas être le cas.

**Mme RICHARD.** – Je vous donne des nouvelles de l'Université de Rennes, dont nous sommes un établissement-composante depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le Président de l'Université de Rennes a été élu. Il s'agit de David ALIS, qui était auparavant Président de l'Université Rennes I. Son équipe a été mise en place, avec une Première vice-présidente chargée de la recherche, Muriel HISSLER, et beaucoup d'entre vous la connaissent déjà. Une nouvelle Vice-présidente, Cécile LECOMTE, chargée de la formation et de la vie étudiante, a été nommée. Elle sera une interlocutrice régulière pour les aspects de formation de l'EHESP. Il pourrait être pertinent de l'inviter, un jour, au Conseil des formations. Ce sera au Président et à Michel LOUAZEL d'en discuter. Cette collègue connaît très bien la question des formations, ainsi que le fonctionnement de l'Université. Je pense qu'il sera assez facile de discuter avec elle. Les activités européennes et internationales seront assurées par Sébastien LE PICARD. Nous l'avons déjà rencontré.

Dans le cadre de l'Université de Rennes, nous continuons d'avancer sur notre projet de centre interdisciplinaire de santé mondiale. Je le présente vendredi au Comité stratégique international (COSI) de l'Université de Rennes, et, pour cette raison, je ne serai pas au Conseil scientifique. Ce COSI est composé essentiellement de collègues internationaux. Il sera intéressant d'avoir leurs retours.

J'ai eu le privilège d'être élue à la présidence du Centre de mobilité internationale de Rennes (CMI). Cette structure est commune à un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur rennais. La structure s'occupe de l'accueil des étudiants entrants. Il existait un accord tacite pour une alternance, entre Université et grandes écoles, à propos de la présidence du CMI. C'est tombé sur le dernier arrivé. C'est un sujet qui m'intéresse, que j'ai déjà traité lorsque j'étais Vice-présidente de l'Université d'Angers. C'est une présidence non exécutive. Un nouveau directeur est arrivé au CMI, et il s'agit d'une personne très compétente. Je n'ai pas l'intention d'empêcher le directeur de diriger. J'espère que cela ne me prendra pas non plus trop de temps.

**M. PACCAUD.** – Félicitations, Madame la Présidente.

**Mme RICHARD.** – J'ai été élue avec un score de dictateur, puisqu'il n'y avait qu'une candidature.

**Mme THEAULT.** – En vous entendant parler de l'Université de Rennes, je voulais signaler que, Mélanie BERTIN et moi-même, nous représentons l'EHESP aux instances Formation et Vie étudiante de l'Université de Rennes. Pour l'instant, nous n'avons pas fait de lien avec notre Conseil des formations, ici. Je ne sais pas si nous en aurons besoin. Nous faisons le lien avec la Direction des études, en partageant l'ordre du jour. Parmi les sujets traités dans cette instance,

certains sont très axés sur l'Université de Rennes. Nous tentons de faire le pont. Nous ne savons pas si vous voulez un retour au sein du Conseil.

**M. PACCAUD.** – Un retour serait le bienvenu. Le point important est de savoir quand le faire.

**Mme RICHARD.** – Comme le disait Laurence, la CFVE de l'Université de Rennes traitera tout ce que doit traiter une CFVE au niveau d'une université, comme les modalités de contrôle des connaissances, entre autres. S'il n'y a pas d'écho utile pour l'EHESP, il n'est pas utile de le rapporter en Conseil des formations. Le projet de master Exposome arrivera en CFVE à un moment ou à un autre. Là, il sera intéressant que nous sachions ce qu'il s'y dit. Des initiatives concernant la vie étudiante peuvent être discutées en CFVE. Il est intéressant d'en avoir l'écho, soit pour s'en inspirer, soit pour y participer. Il faut le faire au coup par coup, et Laurence et Mélanie doivent se sentir libres d'envoyer des éléments, pour le mettre à l'ordre du jour d'un Conseil des formations. Nous devons rester assez souples sur cette question.

**M. PACCAUD.** – Nous avons pris note de ces propositions. Nous attendons des propositions spontanées, soit de la direction des études, soit des représentants de l'École au sein de ces instances universitaires. S'il n'y a pas d'autre remarque sur ce point, nous pouvons aborder les autres éléments d'information.

**Mme RICHARD.** – Je vous donne des éléments concernant des partenariats que nous mettons en route, ou que nous actualisons. Nous travaillons sur une convention-cadre avec le CNAM. Nous vous la soumettrons lorsqu'elle sera prête. Il n'est pas sûr que nos locaux parisiens trouvent une solution, en partenariat avec le CNAM. Cela n'enlève rien à la pertinence d'avancer avec le CNAM sur des sujets stratégiques de formation et de recherche.

Vendredi dernier, nous avons eu un séminaire de travail très productif avec les collègues de l'ISPED de Bordeaux. Nous remettons sur le métier un projet ancien, interrompu par le Covid, d'une rédaction d'une convention-cadre. Avec eux, les choses sont différentes par rapport aux collègues d'autres institutions. Nous sommes concurrents dans certains aspects. En tout cas, nous développons des formations sur le même créneau, mais cela ne nous empêche pas d'avoir une complémentarité, un partage. Nous avons des choses nouvelles à développer, et nous les développerons plus vite ensemble que séparément. À titre d'exemple, nous travaillons sur une proposition de formation sur les questions de santé pour les personnels diplomatiques français. Nous avons des compétences dans ce domaine, l'ISPED en a d'autres. Nous avons plus de chance d'y arriver ensemble que séparément.

Nous actualisons nos conventions avec l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S) dans des aspects de formation continue. Avec la Société française de Santé publique (SFSP), nous abordons des aspects de formation et de recherche. Avec le groupement de coopération sanitaire HUGO, nous avons depuis longtemps des actions de formation. Nous pourrions faire d'autres choses avec eux, soit sur le numérique en santé, soit dans des activités de recherche.

Enfin, nous discutons de la réactualisation d'une convention existante avec Agence France Développement (AFD). Nous venons d'en signer avec l'ANFH, qui est l'institution de formation continue des cadres hospitaliers. Certes, nous avons des activités dans le même domaine, mais elles sont plus complémentaires que concurrentes.

**M. PACCAUD.** – Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce stade ? Ce n'est pas le cas, allons de l'avant.

**Mme RICHARD.** – À l'international, j'ai plusieurs informations. Il faut noter la bonne santé du Réseau francophone des écoles de santé publique (REFESP). Il a été monté à l'initiative de Laurent CHAMBAUD, dont la présidence a été reprise par les collègues marocains. Ils s'en occupent beaucoup et très bien. Ils ont organisé un webinaire et un séminaire au Maroc, ainsi que finalisé un module de formation en ligne sur la gestion et l'administration hospitalière. C'est

disponible sur la plateforme de l'École nationale de santé publique de Rabat. Le financement provient de l'Agence universitaire de la francophonie. Nous y avons participé, mais les collègues marocains ont effectué 95 % du travail, dans des conditions très acrobatiques. Le délai était court, sans beaucoup d'argent. Ils ont réalisé un petit miracle.

Sans beaucoup de mal, nous avons convaincu l'École nationale de la Sécurité sociale d'adhérer au Réseau. Quand les pays francophones viennent chercher l'expertise française, ils recherchent souvent, à la fois, un modèle hospitalier et un modèle de protection sociale. C'est intéressant de proposer les deux. Une série de webinaires est organisée dans le cadre du Réseau. Le prochain webinaire traitera de la couverture maladie universelle, avec une intervention de Dominique LIBAULT, et une intervention des collègues de l'Université de Liège.

**M. PACCAUD.** – J'ai une question intermédiaire. Est-ce que le développement de cette école francophone se fait à l'intérieur, ou en collaboration, avec l'Association européenne des écoles de santé publique (ASPHER) ?

**Mme RICHARD.** – Pour l'instant, c'est parallèle. Ce réseau est composé de partenaires principalement africains. C'est logique, compte tenu de ce qu'est la francophonie. Des établissements sont membres des deux, notamment les collègues belges et nous. Il sera important de renforcer les liens entre les deux. Il faut laisser les collègues africains francophones prendre une bonne partie du leadership sur le Réseau, si nous voulons que cela fonctionne d'une façon servant vraiment les intérêts de la majorité de la communauté francophone.

**M. PACCAUD.** – Bien sûr. C'était une demande de précision.

**Mme RICHARD.** – En matière de formation internationale, la 6<sup>e</sup> Semaine internationale sera organisée la première semaine de juillet, sur notre campus. Il y aura des présentations des travaux de groupe des étudiants du master Europubhealth. Ils sont là depuis le début de la semaine pour leur module d'intégration. Cela se passe très bien. Comme d'habitude, nous aurons la cérémonie de remise des diplômes pour les étudiants du master Europubhealth et du master Public Health. En ce moment, toutes les langues sont parlées dans le hall. C'est très sympathique.

Pour les formations de fonction publique, nous avons eu le premier séminaire interprofessionnel, début mai, avec toutes les filières FPH et FPE. J'ai eu des échos positifs. Vincent ?

**M. FERTEY.** – Merci, Isabelle, de me laisser la possibilité de dire quelques mots sur le séminaire interprofessionnel, qui a réuni l'ensemble des filières statutaires de l'École. Sur une idée de Michel LOUAZEL, nous avons proposé aux élèves de travailler sur des études de cas. Merci à Brigitte AMPRIME pour toute l'aide logistique afin de réaliser la composition des groupes. Chacun des groupes était réuni en interfilière. C'était le principe de ces deux jours et demi de travail en collectif. Les thématiques étaient assez variées. Elles allaient de la santé numérique aux questions d'éthique, en passant par les questions d'urbanisme favorable à la santé. Les questions de santé mentale ont aussi été abordées. À chaque fois, une question était posée, sur laquelle les groupes ont été amenés à travailler. Les groupes ont été mobilisés pour produire une note de synthèse et un poster en format A0. Les groupes d'élèves ont fait une restitution orale le vendredi matin. Les jurys étaient sous forme de binôme, composé d'un enseignant et du responsable de l'étude de cas. Dans le hall, à l'étage, et au rez-de-chaussée, une cinquantaine de posters ont été affichés. À chaque fois, les élèves présentaient les conclusions de leurs réflexions. D'autres groupes d'élèves évaluaient les meilleurs posters.

Les retours sont plutôt positifs. Le format du travail en groupe, et de la restitution sous forme de poster, a permis d'emmener les apprenants sur un terrain nouveau. Ils s'en sont bien saisis, ils l'ont fait avec sérieux. Nous avons envie de reproduire le format, l'année prochaine. Pour la première édition, nous avons laissé la liberté d'explorer différents axes. Avec Michel, nous réfléchissons à une cohérence d'ensemble. Nous travaillons à une cohérence entre les modules

interfilières, proposés au mois de janvier, puis plus tard, dans la formation des élèves. Nous avons vu une belle effervescence intellectuelle. Le fait de travailler entre les filières avait son sens. Nous essaierons d'améliorer cela l'année prochaine.

**M. LOUAZEL.** – Depuis longtemps, nous souhaitons cet exercice en interfiliarité. Les dernières années, nous n'avons pratiquement, en dehors des ingénieurs d'études sanitaires, que la fonction publique hospitalière. Le défi a été de réunir toutes les filières. Ce fut le cas cette année. Les responsables de filières ont pu l'intégrer dans leur planning. Il est intéressant que nous ayons pu faire cela. Vincent vient d'indiquer les axes d'amélioration.

**M. PACCAUD.** – Bravo pour cette initiative et cette réussite.

**Mme RICHARD.** – Je donne brièvement quelques informations sur la recherche. Un concours pour une chaire de professeur junior, ouverte par l'Inserm, a eu lieu, avec plusieurs laboratoires, dont le laboratoire RSMS. Nous avons reçu plusieurs candidatures ciblées sur ce laboratoire, dont certaines de qualité. C'est une réussite, cela signifie que l'information est parvenue. Des gens d'un bon niveau ont envie de travailler avec nous sur ce sujet. Finalement, le jury de l'Inserm s'est déclaré infructueux. Il considérait que les profils des candidatures n'étaient pas exactement alignés avec les profils du jury. Les dés sont relancés en septembre. Une candidature de qualité, intéressée par le laboratoire, sera de nouveau proposée en septembre. Nous ne lâchons rien, nous gagnerons peut-être le poste. En matière de légitimité et de visibilité, nous avons gagné des choses, même si cela n'a pas marché cette fois-ci.

Nous avons deux contrats doctoraux financés par le Conseil régional, dans nos deux unités de recherche. Tous les ans, nous n'obtenons pas toujours ces financements. C'est plutôt une bonne année, nous sommes contents.

J'en viens à la vie de campus. Cela fait cinq ans que nous ne fumons plus sur le campus de l'EHESP. Ce sont les cinq ans du campus sans tabac. La porteuse de cette stratégie fait un tabac, en matière d'essaimage du dispositif sur d'autres campus. Elle a obtenu un financement pour impliquer les facultés de médecine. Nous travaillerons cela dans le cadre de l'Université de Rennes. Il est probable que le campus sans tabac de l'EHESP fasse des petits.

**M. PACCAUD.** – Nous le souhaitons.

**Mme RICHARD.** – Nous avons travaillé, un peu plus vite que prévu, la question de la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'EHESP. Nous avons mis en place un dispositif de prévention et de signalement. Nous avons accéléré les choses sur le sujet. Nous avons diffusé l'information aux personnels et aux apprenants. Nous avons eu quelques remontées. Rien de très grave, pour l'instant, mais ce sont des signaux faibles pour lesquels nous devons intervenir rapidement. La procédure de la signature de charte des soirées, par les associations, mérite d'être retoiletée. Nous avons interrompu les fêtes étudiantes, pendant quelques semaines, sur le campus. Cela a permis de taper du poing sur la table. Les éléments, qui nous avaient été rapportés, se sont produits, pour certains, au cours de fêtes. D'autre part, nous avons fait resigner à toutes les associations une charte en bonne et due forme, avec des pratiques, dont l'existence d'une personne de confiance, à qui on peut signaler des agissements anormaux. Les associations ont signé la charte. Donc, nous avons repris une vie sociale normale. Ma tolérance sur le sujet est nulle, voire négative.

**M. PACCAUD.** – C'est très intéressant d'observer comment une école de santé publique peut régler les mœurs de ces étudiants. Ce sera peut-être un sujet d'étude que vous inscrirez dans les propositions de thèse.

**Mme RICHARD.** – Tout le monde est d'accord qu'il faut faire un campus sans tabac. Quand on parle de prévention du sexisme et des discriminations, tout le monde est d'accord sur le fait de le faire. Il reste un sujet sur lequel nous avons du mal, c'est l'alcool. À mon sens, c'est un problème



de servir de l'alcool, à 13 heures, dans une école de santé publique. Il faut expliquer, répéter, pourquoi ce n'est pas normal. Nous voyons que les réticences culturelles sont beaucoup plus fortes pour admettre que c'est un sujet à prendre en main. On nous explique que le cidre n'est pas de l'alcool, etc.

**M. PACCAUD.** – Ces régions vinicoles sont spécialistes pour dire d'aller regarder ailleurs que dans le domaine de l'alcool. D'autres remarques sur l'alcool à l'EHESP ? D'autres remarques sur ces fêtes étudiantes ? S'il n'y en a pas, nous pouvons continuer.

**Mme RICHARD.** – Notre dernier point concerne nos locaux parisiens. Je ne sais pas combien de fois le sujet sera à l'ordre du jour. C'est une question compliquée, qui a beaucoup d'impact pour les personnels. Des contacts n'ont pas débouché avec l'École nationale de la Sécurité sociale, avec l'ANAP. Nous espérons une collaboration avec le CNAM, mais nous sommes de moins en moins sûrs qu'elle se fasse. Les propositions actuelles du CNAM correspondent à des salles d'enseignement dans le centre de Paris, dans les locaux historiques du CNAM. Les bureaux du personnel seraient sur le site du CNAM de Saint-Denis, qui n'est pas très éloigné du site que nous occupons actuellement. Le fait que les salles de cours et les bureaux ne soient plus au même endroit nous semble rédhibitoire.

Nous avons eu un contact intéressant avec Parisanté Campus, situé porte de Versailles. Il regroupe le Health Data Hub, une partie des locaux de l'Inserm, l'Agence du numérique en santé, et des startups dans le domaine de l'innovation en santé. L'Inria est également présente. Sur ce site, on pourrait nous proposer une salle et demie de cours rien que pour nous, l'accès à d'autres espaces de cours ou de séminaires sur réservation, et des bureaux, dont la surface semble nous convenir. C'est attractif, avec de nombreux atouts. La qualité des locaux est assez séduisante. Cet ensemble d'institutions déménagerait vers le Val de Grâce, vers 2028 ou 2030. C'est un moyen de monter dans ce projet, même s'il peut se passer des choses d'ici 2028. Nous analysons les choses avec eux. Ces locaux sont moins vastes, mais mieux adaptés, que ceux que nous occupons actuellement. Nous regardons si nous pouvons tenir financièrement ce projet. C'est sans doute un peu plus cher que notre location actuelle. Toutefois, c'est nettement moins cher que le maximum consacré à nos locaux parisiens. Nous ne souhaitons pas revenir au maximum non plus. Nous produisons une note pour le Conseil d'administration de juillet. Nous demanderons une première délibération pour m'autoriser à négocier. Si la discussion débouche sur un accord, nous serions amenés à réunir un Conseil d'administration extraordinaire pour autoriser à signer le bail.

Au dernier Conseil des formations, je vous ai présenté avec enthousiasme la proposition du CNAM. Finalement, cela n'a débouché sur rien. Peut-être que cette proposition ne sera pas possible non plus, mais c'est la meilleure proposition dont nous disposons. Marion a déjà visité les locaux. Une seconde visite est prévue, mais je ne suis pas certaine de la date.

Je suis prête à répondre à des questions s'il y en a.

**M. PACCAUD.** – Des questions ? Cela ne semble pas être le cas. D'autres points, Isabelle ?

**Mme RICHARD.** – Non, je suis au bout des informations à vous communiquer.

**M. PACCAUD.** – D'accord. Merci pour toutes ces informations constamment évolutives. Je suis impressionné par le nombre de tâches qui échoient à la direction de l'établissement. Cela représente beaucoup de temps et beaucoup de travail.

## Renouvellement annuel de la composition du bureau du CF

---

**M. COAT.** – La concertation a été organisée par Brigitte AMPRIME, auprès des différentes composantes du Conseil des formations. Comme le prévoit le règlement intérieur, un renouvellement annuel de la composition du Bureau est à opérer. Ainsi, au sein de chaque collège, la concertation pour désigner les représentants au sein du Bureau a été faite ces derniers jours.

A l'écran s'affiche le résultat de la concertation au sein de chaque collège. Formellement, il est demandé au Conseil des formations de valider cette composition du Bureau, pour l'année 2023-2024.

**M. PACCAUD.** – Faisons-nous cette validation par vote ?

**M. COAT.** – Exactement.

**M. PACCAUD.** – Est-ce quelqu'un a des remarques, des compléments, des commentaires, sur la liste affichée ? Ce n'est pas le cas, nous passons au vote. Je ne vois ni opposition ni abstention. La liste des membres du Bureau est adoptée à l'unanimité.

Mes remerciements aux votants et aux gens choisis pour cette nouvelle période.

## Formations diplômantes pour l'année universitaire 2023-2024

---

### 1. Bilan des candidatures pour les différentes mentions de master (M1 et M2)

**M. PACCAUD.** – Je passe la parole à Pierre LEGUERINEL.

*Un document est présenté.*

**M. LEGUERINEL.** – Bonjour à tous. J'ai trois points à voir en Conseil des formations. Le premier porte sur le bilan des candidatures étudiantes, en vue de la rentrée étudiante de septembre 2023. Dans la diapositive, je rappelle l'ensemble des parcours de formation ouverts aux candidatures. Ce sont plusieurs mentions au sein de l'école :

- Mention santé publique. Avec un parcours de M1, et plusieurs parcours de M2. Cette mention est co-accréditée avec l'Université de Rennes.
- Mention administration de la santé. Avec un parcours de M1, suivi à l'école, et plusieurs parcours de M2. Un nouveau parcours sera ouvert cette année, nommé « M2MPSSE », pour « management et pilotage des situations sanitaires exceptionnelles ».
- Autres mentions santé publique. Nous les avons ouverts à candidatures, que ce soit le MPH, ou le parcours de formation de M2, co-accrédité avec l'Université Paris Cité. Il s'appelle « Streg ». Il est lié aux risques environnementaux généraux.
- Mastère spécialisé management en santé. Nous l'avons également ouvert à candidatures.

Je rappelle, dans la diapositive, les dates d'ouverture des candidatures. Cette année, nous avons une spécificité. Pour les parcours de M2, nous utilisons toujours notre plateforme de candidatures propre à l'EHESP, appelée « Emundus ». Cependant, pour les parcours de M1, nous nous sommes conformés à la plateforme et au calendrier national. Ils ont été mis en place pour la rentrée 2023. Le calendrier s'étend du 22 mars au 18 avril. L'information sur les candidats retenus en M1 se fait cette semaine. Ensuite, nous aurons une automatisation de l'ensemble de la chaîne, entre les listes principales et les listes complémentaires. Les étudiants, ayant candidaté pour les parcours de M1, seront informés de leur résultat. La liste complémentaire défilera tout au long de l'été, pour parvenir à des effectifs stabilisés, fin août.

Nous avons rouvert deux petites périodes de candidature pour deux parcours de formation. L'un sur le Master spécialisé, qui est dans un calendrier différent. L'autre est pour le parcours de la mention Santé publique, le parcours M2Meteor, dont le nombre de candidatures était un peu faible. Nous l'avons rouvert pendant quelques jours, ce qui a permis de réguler la situation.

Nous avons créé un nouveau parcours sur le management et le pilotage des situations sanitaires exceptionnelles, au sein de la mention Administration de la santé.

Vous pouvez voir les chiffres sur le document. En comparaison de l'année précédente, nous voyons la conséquence importante de l'ouverture de la plateforme nationale MonMaster. Cela a donné une visibilité bien plus forte sur les parcours de master, pour l'ensemble des candidats, ainsi qu'une facilitation de la candidature d'un point de vue technique et d'un point de vue de la temporalité. Tous les parcours de Master 1 étaient ouverts à la même période. Pour l'instant, nous analysons encore, et nous n'avons pas terminé le processus. Des doublons existent entre les gens qui ont candidaté au parcours M1 Santé publique et au parcours M1 Administration de la santé. Au sein de la mention Santé publique, nous avons l'impression d'avoir plus de doublons de candidatures entre le parcours de Master 1 Modélisation et environnement de travail, et le M1, suivi à l'EHESP, Politique, population et société.

Nous notons que le nombre de candidatures est satisfaisant, dès l'ouverture du parcours de formation M2MPSSE. D'autre part, nous avons près de 300 candidatures d'étudiants internationaux, à travers la plateforme Études en France.

Nous devons plus creuser ces chiffres, et comprendre les raisons de cette évolution. Nous attendons d'abord de terminer le processus de sélection. Puis, nous tenterons d'expliquer cette attractivité forte de nos parcours de formation.

**Mme RICHARD.** – Ce sera important de refaire le point sur la manière dont les choses défilent. Dans le classement, quel sera le rang du dernier admis ? Il n'est pas exclu que l'on nous demande de donner cette information aux candidats, l'année prochaine. Il faudra faire attention de ne pas l'exhumer à ce moment-là. D'autre part, cela nous renseignera sur la longueur de la liste complémentaire à prévoir. Probablement, une partie de l'augmentation du nombre de candidatures est liée à l'augmentation de la facilité à candidater, et du nombre de candidatures d'une seule personne, qui n'occupera qu'une place à la fin.

**M. LEGUERINEL.** – C'est le discours de la DGSIP qui a piloté le projet. Nous avons fait des listes complémentaires à 200, pour le parcours de M1, alors que d'habitude, nous n'allons pas au-delà de 45 ou 50. Au maximum, nous avons la moitié des effectifs qui se désiste pour une autre formation. Là, il est probable que nous sommes allés chercher loin sur la liste complémentaire.

**Mme RICHARD.** – Il ne faudra pas s'en offusquer. C'est la mécanique du système qui rend plus facile la possibilité de candidater à plusieurs formations. Ensuite, les étudiants prennent celle qu'ils préfèrent, y compris pour des raisons géographiques, ou autres.

**M. LEGUERINEL.** – Ils pouvaient choisir quinze parcours dans quinze mentions différentes. Il y a plusieurs parcours au sein d'une même mention. De ce fait, le choix est assez large.

**M. LOUAZEL.** – Effectivement, il ne faut pas s'offusquer si nous venons chercher sur la liste complémentaire. Avec Christine ORTMANS, j'ai participé à la sélection sur le M1 Administration de la santé. Il y avait près de 600 candidats pour 40 places. Cela nous donne un niveau élevé de sélection. Beaucoup de personnes placées en liste complémentaire auraient pu être en liste principale. Nous avons des personnes venant de parcours différents. Nous étions cinq personnes à travailler sur cette sélection. Nous avons séparé par champ disciplinaire. Il y avait un paquet Droit, un paquet Économie-gestion, un paquet Licence Santé, ou sanitaire et social. Quelques personnes sortaient d'IFSI. D'autres, enfin, étaient issues des sciences humaines, comme la sociologie. Le panel était large, d'où la difficulté de comparer les dossiers. Nous souhaitons une

variété dans les profils, mais ce processus est très exigeant. Nous sommes un peu dans le flou, car nous ne savons pas quels candidats accepteront nos propositions. C'est un défi et un gros travail pour les équipes. Nous observons une augmentation du nombre de candidats. En dehors de cette plateforme, nous avons déjà beaucoup de candidatures. Des personnes font référence aux Journées portes ouvertes que nous organisons. Il est positif de voir que ces actions-là rendent visibles nos offres de formation.

Quelques candidatures n'apparaissent pas dans le document. Il y a 1 600 candidats pour l'ensemble des parcours de Europubhealth. Pour les années suivantes, nous pourrions illustrer ce point. Dans la mention Administration de la santé, nous avons le parcours DG3S (Droit et gouvernance du système de santé). Nous y comptons beaucoup de candidats, notamment issus du M1 Administration de la santé. Dans ce master, nous avons des personnes candidatant à la Prépa Talents. Ces personnes sont, à la fois, candidates à la Prépa Talents, et candidates en DG3S. Il sera intéressant de leur proposer la préparation aux concours, tout en préparant un master 2.

**M. PACCAUD.** – Merci pour ce complément.

**Mme THEAULT.** – J'ai une question. Je travaille sur Europubhealth. Depuis quinze ans, nous avons un processus de sélection avec des grilles d'évaluation des candidatures, par deux personnes, voire trois. En voyant ce nombre de candidatures, qui augmente dans les masters, avons-nous des processus identiques ? Est-ce que les expériences sont partagées ? Je serais intéressée par le fait que nous échangions sur nos pratiques, selon les différents parcours, notamment sur les critères de sélection.

**M. PACCAUD.** – Merci pour cette suggestion. Avez-vous d'autres remarques ? Personnellement, j'en ai une. Je ne sais pas si nous avons parlé des enquêtes d'employabilité. L'avons-nous fait ? Pour cet exercice 2023-2024 ?

**M. LOUAZEL.** – Nous avons des enquêtes de suivi. Nous mettons en place des conseils de perfectionnement, appelé « Conseil pédagogique », avec un volet sur l'insertion professionnelle. Cela a été engagé au niveau de la Direction des études. Vincent a piloté ce chantier. Dans le volet de l'insertion professionnelle, nous invitons d'anciens étudiants du master concerné et des employeurs. Nous améliorerons ce dispositif, et nous le renforcerons, afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'insertion professionnelle de nos étudiants. Ce chantier est lancé, mais il n'est pas encore arrivé à maturité.

Puisque j'ai la parole, je réponds à Laurence sur les grilles d'évaluation. Des renseignements ont été pris par le jury Administration santé, auprès du jury Santé publique, qui avait une antériorité plus importante. Nous construisons notre propre grille d'analyse. Nous avons passé deux demi-journées ensemble pour confronter nos approches. À partir de l'expérience de cette année, nous aurons une grille d'analyse commune. Ce sera certainement plus abouti l'année prochaine.

## 2. Modalités de contrôle des connaissances (masters et mastères spécialisés)

**M. LEGUERINEL.** – Ce sont les règles du jeu des formations. Elles doivent être décidées avant l'entrée en formation et données en information aux étudiants, au moment de la rentrée. Elles ne peuvent plus être modifiées un mois après l'entrée en formation. Les étudiants connaîtront les modalités d'évaluation et la temporalité. Vous avez eu le document qui recense l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances des parcours de master 1 et de master 2, ainsi que de master spécialisé. La première partie de la diapositive porte sur le rappel réglementaire. Elle explique, à nouveau, ce que sont ces modalités de contrôle de connaissance, et quels sont les éléments devant y figurer. La validation se fait, au plus tard, à la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

J'ai inscrit trois ou quatre observations. Dans le document, vous trouvez les nouvelles modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 Management et pilotage des situations sanitaires exceptionnelles. Le Master spécialisé Management et ingénierie des technologies de santé ne figurait pas dans le bilan des candidatures. Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas dans le document transmis, puisque cette formation commence en janvier, et non en septembre. Nous sommes dans une année de transition, avec un changement d'équipe pédagogique, ces modalités de contrôle des connaissances seront présentées lors des prochaines instances.

Un travail est mené sur l'homogénéisation d'un format unique, car ce n'est pas encore tout à fait le cas. Nous travaillons avec l'équipe du système d'information, pour obtenir, et exporter directement les informations dont nous avons besoin. Nous y arrivons progressivement, mais ce n'est pas encore complètement le cas. Cela donne aujourd'hui des documents hétérogènes, qui ne sont pas toujours lisibles.

Nous avons mis en place la valorisation de l'engagement étudiant sur tous ces parcours. Un étudiant, s'engageant dans une activité extra-universitaire, peut valoriser ce parcours. À l'issue d'une commission, cet engagement peut être valorisé dans le parcours de formation, avec le choix d'ajouter 0,25 point à la moyenne générale. Cette modalité est explicite dans l'ensemble des MCC de tous nos parcours.

**M. PACCAUD.** – J'ouvre la discussion.

**Mme PLOUZENNEC.** – Merci beaucoup pour la présentation. Je n'ai pas réussi à ouvrir le document. Dans ces MCC, je voulais m'assurer qu'il y a 30 ECTS semestre 1, et 30 ECTS semestre 2. J'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas pour tout le monde. Nous devons avoir ce point de vigilance. Réglementairement, nous n'avons pas trop le choix, et nous devons nous tenir à cette répartition 30/30.

**M. LEGUERINEL.** – Tu as raison de souligner que ce n'était pas tout à fait le cas jusqu'à présent. Cette année, nous avons fait l'effort de vérifier que les semestres comportaient, chacun, 30 ECTS. C'est une obligation réglementaire. Nos parcours font bien 30 ECTS par semestre. Nous jouons sur une durée un peu plus longue dans certains parcours du semestre. Cela permet d'aboutir à 30 et de valider le semestre, pour basculer sur le deuxième.

**Mme PLOUZENNEC.** – Je comprends que nous n'avons pas de semestre harmonisé pour tous les Masters.

**M. LEGUERINEL.** – Non, nous n'avons pas de semestre harmonisé pour tous les Masters. C'est un travail en cours. Lorsque ces semestres doivent être validés, ils le sont par un jury de mention. Aujourd'hui, avec nos partenaires, nous multiplions les jurys. Un travail est mené au sein des comités pour harmoniser l'ensemble.

**Mme ORTMANS.** – Merci pour cette présentation qui nous permet, responsables de master, de mieux nous caler avec les règles. Je m'interroge sur le nombre d'heures par ECTS. Visiblement, c'est très variable d'un master à l'autre. Je ne sais pas quelles sont les règles en vigueur. Nous aurions intérêt à avoir un peu d'harmonisation. Si j'ai bien compris, cela va de 10 à 30. Là, je suis perdue. C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse.

**M. LEGUERINEL.** – Cela correspond à 20 ou 25 heures pour un ECTS. C'est une notion d'information pour les étudiants. Nous n'avons aucune obligation réglementaire d'avoir un nombre d'heures précis, par ECTS. Sur la partie MPH, des ECTS arrivent au bout de 10 ou 15 heures, alors que dans d'autres parcours de formation, cela tournera autour de 25 heures. Nous ne sommes pas en dehors des clous réglementaires. En revanche, cela n'empêche pas d'envisager un travail d'harmonisation, au moins au sein des mentions. Par mention et par bloc, ce sont des enseignements différents.

**Mme RICHARD.** – La comptabilité ECTS est une comptabilité en temps de travail de l'étudiant. Des ECTS peuvent être attribués à une activité qui comprend 0 heure de face-à-face, et un grand nombre d'heures de travail personnel, validé d'une certaine façon. Il est important de le garder en tête. À l'EHESP, il reste cet enjeu fort, comme dans beaucoup d'autres établissements de l'enseignement supérieur français, de réduire le temps d'enseignement face à face, et d'augmenter le temps de travail personnel des étudiants, de restitution de travaux. Je ne suis pas favorable au fait que nous fixions une correspondance ECTS – nombre d'heures en face à face. Cela nous engluera dans l'idée que le standard est l'heure de face-à-face avec l'enseignant. Je pense qu'il est très important que nous en sortions.

**M. PACCAUD.** – Voilà une déclaration forte.

**Mme RICHARD.** – C'est mon avis. Chacun est libre de ne pas le partager, ou d'argumenter contre. Si nous mettons une correspondance ECTS – heures de face-à-face, nous sommes dans une certaine façon de considérer l'enseignement.

**M. PACCAUD.** – C'est un point de vue très clair.

**Mme PLOUZENNEC.** – Il me semblait que les ECTS correspondent à un nombre d'heures de travail de l'étudiant, et non de face-à-face. En revanche, le cadre européen indique qu'un ECTS est à peu près équivalent à 25 à 30 heures de travail, pour l'étudiant. Je suis d'accord sur le fait que nous ne devons pas nous fixer un cadre qui nous bloque plus qu'autre chose. Toutefois, si nous voulons une certaine harmonisation au niveau de l'école, il serait bien d'avoir une référence d'équivalence horaire, sous réserve que les modalités soient différentes, et que nous n'entendions pas d'équivalence horaire en face à face.

**M. LOUAZEL.** – je partage les propos d'Isabelle. C'est une indication. Ensuite, nous pouvons choisir. Des maquettes ont été accréditées au niveau de la mention. Donc, cela nous donne des marges de manœuvre. Cependant, nous avons des maquettes avec des nombres d'heures de face-à-face très différents. Nous voyons des écarts. Cela peut se justifier dans certains cas, car certains considèrent qu'il s'agit de privilégier des productions de travaux, de dossiers. Je pense au Master sur les situations de handicap. Dans ce cas, nous avons assez peu d'heures de formation en face à face, mais beaucoup de production demandée aux apprenants. D'autres fois, c'est une situation totalement inverse. Ce qui est important c'est que nous puissions le justifier. Pourquoi cette modalité d'apprentissage plutôt qu'une autre ? Actuellement, je rencontre tous les responsables de Master. J'essaie de comprendre, et je ferai une synthèse de tout cela. Je rencontre aussi tous les responsables de formations statutaires. Nous verrons, s'il y a lieu, de rapprocher les pratiques des uns et des autres.

**Mme ORTMANS.** – On m'a demandé de justifier toute heure. J'ai mis 21 ECTS, parce que cela me semblait plus simple. J'ai également indiqué les heures de travail à distance, ou les travaux. Quand je demandais de faire un travail, j'ai quantifié trois heures et demie pour un travail qui n'était pas du face-à-face. Je n'avais pas compris que les ECTS n'étaient que du cours magistral.

**M. LOUAZEL.** – Non, justement pas.

**M. PACCAUD.** – Cette correction étant effectuée, nous pouvons passer au point suivant.

### 3. Rectification du calendrier universitaire

**M. LEGUERINEL.** – J'ai commis une erreur lors du Conseil des formations, et du Conseil d'administration. J'avais mis les bornes de l'année universitaire au dimanche 29 septembre, alors que c'est le lundi 30 septembre. C'est pour cette raison que nous repassons devant le Conseil des formations, afin que la délibération soit prise et soit ajustée avec la bonne date du lundi 30 septembre 2024.

**M. PACCAUD.** – Merci d’avoir rectifié cette indication. Je ne pense pas qu’il y ait de remarque particulière à ce sujet. Nous devons donner trois avis sur ce point 5. Je suggère que nous donnions un avis pour les trois, à moins que quelqu’un ne s’y oppose farouchement.

**M. LOUAZEL.** – Le premier point sur l’indication des effectifs est juste une information. Seules, les modalités de contrôle des connaissances et la rectification doivent faire l’objet d’un avis.

**M. PACCAUD.** - C’est encore plus simple. Qui s’oppose à un vote commun pour les deux points ? Personne. Donc, nous votons sur l’acceptation des modalités de contrôle. La décision favorable est unanime pour ces sous-points de l’ordre du jour. Merci à Monsieur LEGUERINEL et aux différents commentaires.

### **Formation continue : politique tarifaire pour 2023-2024**

---

**M. PACCAUD.** – Je passe la parole à Monsieur BATAILLON.

*Un document est présenté*

**M. BATAILLON.** – Nous vous présentons une ou plusieurs fois dans l’année des ajustements, des évolutions de notre politique tarifaire. Essentiellement, ce sont des améliorations qui tiennent compte du retour d’expérience. Je vous présente ce type de modification. En 2024, sur la base d’une analyse plus précise des coûts de nos formations, nous sommes capables d’effectuer un travail plus en profondeur sur les tarifs, qui ne changent pas beaucoup dans la présentation et la nouvelle politique tarifaire.

Nous avons clarifié et simplifié la distinction entre les publics qui relèvent du statut de formation continue des autres publics. Nous avons supprimé un délai de deux ans qui subsistait dans la version précédente. Il n’avait pas de raison d’être. Concrètement, relèvent de la formation continuer, les personnes entrées dans la vie active. Elles bénéficient d’un financement de leur formation. Elles demandent des aménagements particuliers en raison de leur statut professionnel, ou demandent des démarches administratives particulières, pour rendre compte de leur participation à la formation, auprès de leur employeur ou de Pôle Emploi. Tous les autres publics sont considérés comme en reprise d’études ou en formation initiale. Donc, ils relèvent des tarifs correspondants.

Pour les parcours individualisés, qui s’appuient sur des unités d’enseignement de Master ou de filière, c’est une autre mesure. Nous avons simplifié et revu les modalités de tarification. Pour les UE suivies au sein d’un Master, les frais sont calculés au prorata du nombre d’heures. Pour les auditeurs libres, s’inscrivant dans une partie de formation, notamment statutaire, nous avons défini un tarif au prorata du nombre de jours de formation correspondants.

Nous avons rendu plus lisibles les tarifs de nos diplômes d’établissement, en affichant explicitement le tarif de chacun de ces diplômes d’établissement. Nous ne nous sommes pas référés à un nombre d’ECTS non utilisé, mais nous avons pris en compte la longueur, le nombre d’heures de formation. Cela renvoie à la précision apportée par Isabelle RICHARD sur ce qu’il fallait entendre par ECTS. Chacun de ces tarifs est affiché positivement en clair. C’est la même chose pour les certificats.

Nous passons à la formation à la carte, auditeur libre au sein des filières, mais aussi à la formation d’adaptation à l’emploi des ingénieurs hospitaliers, des attachés d’administration, et des IASS. Nous l’avons fixé à 210 euros par jour. Dans la version 2023 de la politique tarifaire, c’était un tarif sur des modules de quatre jours. Seulement, nous n’avons pas toujours des modules de quatre jours, d’où cette proposition. Nous avons rajouté un tarif pour d’éventuels auditeurs libres qui voudraient suivre la formation des médecins de l’Éducation nationale. Cette année, nous avons peut-être eu une demande. Nous avons supprimé les tarifs pour les formations uniquement en e-

learning. Finalement, nous ne les utilisons pas. Dans la grande majorité des cas, ce sont des formations hybrides.

Nous avons clarifié et simplifié les conditions de prolongation des parcours de formation hors Master et Master spécialisé. Réglementairement, nous ne pouvons pas limiter le nombre de redoublements ou d'années pour effectuer ce Master. Les conditions de prolongation sont soumises à l'appréciation de l'équipe pédagogique, mais pour les Masters, elles sont soumises à l'appréciation du jury.

Voilà les principales modifications de cette nouvelle politique tarifaire. Ce sont des ajustements à la marge, pour rendre plus lisible, simplifier, l'application de cette politique tarifaire.

**M. PACCAUD.** – Félicitations pour la mise au point de cette chimie des différents tarifs. Avez-vous des remarques ?

**Mme PLOUZENNEC.** – Merci pour l'effort de clarification, de simplification. Ce n'était pas toujours évident de s'y retrouver. Ma question porte sur les formations en e-learning. Maintenant, nous avons des tarifs à la journée. Si nous avons des formations en hybride, ou en e-learning uniquement, nous calculerons en fonction du nombre d'heures que nous estimons nécessaire pour la formation. Est-ce cela ?

**M. BATAILLON.** – Du nombre de jours, oui.

**Mme PLOUZENNEC.** – Très bien. Merci beaucoup.

**Mme ORTMANS.** – Avons-nous fixé un nombre d'heures par jour ?

**M. BATAILLON.** – 7 heures par jour de formation. 7 x 5 faisant 35.

**Mme ORTMANS.** – Les pauses café sont-elles comprises dans ces heures ?

**M. BATAILLON.** – Nous pouvons le considérer ainsi.

**Mme ORTMANS.** – Est-ce valable pour la formation initiale comme pour la formation continue ?

**M. BATAILLON.** – Je ne me prononcerai pas sur la formation initiale. Michel ou Pierre ont peut-être des précisions à apporter. Pour la formation continue, c'est oui. Nous faisons référence aux droits du travail.

**M. LOUAZEL.** – Nous avons beaucoup développé les formations en apprentissage. Pour la formation initiale, nous nous calons sur l'apprentissage. Nous faisons des semaines de 35 heures qui s'appliquent à tout le monde. Pour les formations, qui ne sont pas ouvertes à l'apprentissage, les journées sont plutôt d'une durée de 6 heures. Je pense aux M1. En revanche, je ne sais pas comment nous comptabiliserons pour les formations statutaires. Souvent, dans ces formations, nous avons des journées de 6 heures de présentiel. Nous pouvons considérer qu'il s'agit de journées de 7 heures.

**M. PACCAUD.** – L'utilisation du temps nécessaire à la production d'un enseignement est toujours assez compliquée. Il ne faut pas perdre trop de temps à affiner les indicateurs. Il faut utiliser un mélange de bon sens et de facilité d'élaboration.

**Mme ROUSSEAU GUEUTIN.** – L'apprentissage est de 35 heures par semaine, mais nous ne sommes pas obligés de faire 35 heures de face-à-face. Nous ne sommes pas obligés de les attacher à une chaise pendant 35 heures.

**M. LOUAZEL.** – C'est important que les 35 heures apparaissent dans le programme.

**Mme ROUSSEAU GUEUTIN.** – Oui, nous devons afficher toutes ces heures.



**M. BATAILLON.** – Les financeurs nous demandent de rendre compte de la réalité des heures d'enseignement. Évidemment, l'enseignement concerne le travail de groupe, etc.

**M. LOUAZEL.** – Ce n'est pas toujours évident. Parfois, sur des programmes de formation organisés en alternance, nous avons tendance à inscrire beaucoup de choses. Nous les sollicitons pour faire des travaux de groupe. Parfois, ils le font après les cours, et cela n'apparaît pas dans la maquette. Objectivement, ils font un peu plus de 35 heures de travail dans la semaine. C'est un équilibre à trouver. En tout cas, nous affichons 35 heures.

**Mme RICHARD.** – Je pense qu'il faut être prudent sur cet élément. Nous avons à « packer » les formations. Le temps de travail demandé aux étudiants est quelquefois largement supérieur à ce que nous estimons raisonnable pour les salariés. Nous avons une jeunesse qui ne va pas très bien. Ce n'est pas sûr que les deux soient complètement sans lien. Le temps des études, le temps de la jeunesse, est aussi un temps pour faire d'autres choses. Cela participe aussi à la construction de soi. Nous devons résister à l'idée que plus d'heures, c'est toujours mieux. À un moment, il faudra regarder ce qui ne va pas dans la façon dont nous traitons la jeunesse. Apparemment, des choses ne vont pas.

**M. PACCAUD.** – Toutes les remarques pertinentes, que nous venons d'entendre, sont les bienvenues. On nous demande un avis.

Il est adopté à l'unanimité. Merci à tous ceux qui se sont engagés dans la préparation du dossier.

**Mme ORTMANS.** – J'ai une question sur les auditeurs libres. Les 4 800 euros ne concernent pas que les MEN ?

**M. BATAILLON.** – J'ai juste pointé ce que nous avons changé. Nous avons déjà prévu des tarifs pour des auditeurs libres qui suivraient les enseignements des différentes filières.

**Mme ORTMANS.** – Dans mon souvenir, c'était plus que 4 800 euros pour les MISP.

**M. BATAILLON.** – Si tu réfères aux tarifs, nous avons un tarif proportionnel à la longueur du parcours de formation statutaire.

**Mme ORTMANS.** – Donc, les 4 800 euros ne sont que pour les MEN. Les autres restent à leurs propres tarifs. C'était juste un petit point.

**Mme PLOUZENNEC.** – J'ai vu qu'il y avait une clarification sur le surcoût. Il est affiché lors de prolongation, de report, ou d'annulation de dernière minute. Comment répercutons-nous le coût de la formation pour les désistements de dernière minute, lorsqu'il s'agit du public non payant des ARS, notamment ? Est-ce que nous présentons la facture au ministère ? La gestion de ces personnels est une vraie problématique en formation continue. Ils s'inscrivent, se désinscrivent, au bon vouloir de leur agenda. Ils peuvent prendre la place de gens qui paient. Comment gérons-nous cela d'un point de vue financier ? Il existe une inégalité dans nos publics et dans ces conditions de vente.

**M. BATAILLON.** – Nous ne le gérons pas d'un point de vue financier. Je ne sais pas s'il est souhaitable de présenter la facture au ministère ou aux ARS.

**Mme RICHARD.** – Présenter une facture pour une prestation gratuite que nous n'avons pas effectuée. Je ne me lancerais pas dans la discussion avec le ministère sur ce sujet.

**Mme PLOUZENNEC.** – Il y a un déséquilibre avec nos différents publics. En formation continue, la problématique de ce public non payant revient constamment. Dans les faits, il a l'impression que c'est gratuit, et il fait comme bon lui semble. Cela peut mettre en difficulté les formations auxquels il ne participe pas.

**Mme RICHARD.** – Ce serait très bien que nous appliquions cette réflexion à nous-mêmes. C'est un problème récurrent en ce qui concerne les formations continues offertes à nos propres personnels. Elles sont gratuites pour eux, mais pas pour nous. Régulièrement, nous avons des annulations de dernière minute.

**M. PACCAUD.** – Pourquoi ne pouvons-nous pas considérer ces remboursements comme « non remboursables » ?

**Mme RICHARD.** – Une partie du public de formation continue vient des ARS. Nous leur proposons la formation continue gratuitement, parce qu'elle nous est payée forfaitairement par le ministère, dans notre dotation.

**M. PACCAUD.** – Ils sont donc libérés de cette contrainte.

**Mme RICHARD.** – Quand ils ne viennent pas, alors qu'ils ont une place réservée, nous ne pouvons pas leur faire rembourser quelque chose qu'ils n'ont pas payé. À aucun moment, ils ne paient. L'École a déjà reçu globalement, dans sa dotation. En s'inscrivant, ils ne paient pas, car nous avons déjà reçu l'argent dans notre dotation. Si le nombre est significatif, nous pourrions faire un peu de « surbooking » dans nos formations, puisque nous savons que des gens ne viendront pas.

**M. PACCAUD.** – C'est une possibilité. Il faut faire attention de pas se tromper pendant plusieurs années. En tout cas, il semble que ce sujet sera discuté pendant un moment.

**M. BATAILLON.** – La difficulté est qu'il n'y a pas un schéma régulier. C'est très circonstanciel, lié à un moment de l'année, ou à une thématique. Si nous avons, de façon constante, un taux d'attrition de 5 ou 10 %, nous pourrions anticiper ces désistements, dans des proportions régulières, mais ce n'est pas le cas. Pour la formation que tu pilotes, Marylène, d'une promotion à l'autre, nous n'avons pas eu le même comportement, en matière de désistement.

**Mme PLOUZENNEC.** – Nous n'avons pas ce problème avec le certificat **DAC**, puisqu'il y a une sélection en amont. En revanche, je pense à des formations courtes, de quelques jours. Il est arrivé que nous perdions deux tiers de la formation. Cela crée un impact sur la dynamique de la session de formation. Si les ARS sont un public majoritaire, cela nous coûte de l'argent. C'est une problématique récurrente, mais, comme il n'y a pas de régularité, il est très difficile d'anticiper cela, ou de faire du « surbooking ». C'est une vraie problématique pour les responsables de formation. Nous naviguons à vue sur le nombre de participants, jusqu'à la dernière minute.

**M. BATAILLON.** – Nous avons des échanges en cours avec les ARS sur ces questions d'accessibilité, de format de nos formations, pour prendre en compte, autant que possible, leurs contraintes. Les DRH des ARS ont bien conscience de cette difficulté. Ils sont attachés au fait que leurs personnels participent à ces formations. Pour eux, la formation est la variable d'ajustement d'une semaine de travail. Nous essayons d'aborder ce sujet avec les ARS, pour trouver des solutions.

**M. PACCAUD.** – Merci pour ces précisions.

## **Retour chantier réingénierie des formations**

---

**M. PACCAUD.** – Je laisse la parole à Michel LOUAZEL.

**M. LOUAZEL.** – Je devais faire le propos introductif. J'espère qu'Hamed a pu nous rejoindre.

**M. SALAMEH.** – Bonjour, je suis avec vous.

**M. LOUAZEL.** – C'est un point que nous avons reporté. Je ne reviens pas sur le triptyque (approche par compétence, alternance, individualisation). Nous en discutons avec les représentants de la profession et les élèves. Dans ce cadre, il est intéressant d'avoir le retour des élèves. Monsieur SALAMEH s'est proposé pour faire un retour sur la filière D3S. Peut-être avez-vous des informations plus générales sur le ressenti de vos collègues ? Je vous laisse la parole.

**M. SALAMEH.** – Merci, Monsieur LOUAZEL. Bonjour à toutes et à tous. Je tenais à faire un retour sur l'alternance et les nouvelles maquettes proposées aux élèves D3S et aux élèves DH. Avec mes collègues délégués de promotion, j'ai fait un sondage pour faire un état des lieux sur l'alternance. C'est-à-dire être en stage et avoir un lien avec l'École. Pour le cycle de formation des D3S, nous avons un retour globalement très satisfaisant. 85 % des élèves sont plutôt satisfaits de l'alternance mise en place, en 2022. Les élèves mettent principalement en avant la possibilité de concilier la vie familiale, la vie en stage, et la vie professionnelle.

Néanmoins, il y a quelques critiques à exposer. 53 % des élèves ont exprimé des critiques au niveau de la forme. En ce qui concerne les stages longs, le choix du mercredi après-midi a été retenu. Tous les mercredis après-midi, les élèves se retrouvent en visio. Cela permet d'avoir un recul par rapport aux situations vécues sur le lieu de stage. Cela permet d'avoir du temps pour le travail personnel. Parfois, la responsable de filière propose des mercredis après-midi libres, pour du travail personnel, car nous avons plusieurs commandes à réaliser.

Des faiblesses de l'alternance ont été identifiées. Le format visio semble peu adapté. Les cours ne sont pas toujours pertinents en vue des situations de stage que nous vivons. Plusieurs cours ont été annulés au dernier moment. Parfois, le format d'une demi-journée par semaine nous semble trop court.

L'organisation de la filière D3S est très adaptée pour les élèves. Les autorisations d'absence justifiées sont accordées au cas par cas.

Enfin, quelques menaces ont été soulignées. Les élèves peuvent vivre des tensions avec le maître de stage. Il peut leur reprocher de ne pas être présents pour des réunions institutionnelles. Cette visio du mercredi après-midi empêche de participer à des missions identifiées au début du stage.

Quelles sont les préconisations proposées par les élèves ? Il faudrait proposer des cours plus adaptés avec les stages, comme les gestions de crise, l'installation du CSE, etc. Il faudrait préciser les commandes à l'avance. Un temps plus long qu'une demi-journée par semaine serait peut-être nécessaire. Enfin, il faudrait des travaux dirigés pour plus de dynamisme pendant la visio.

Voilà, en résumé, ce que je souhaitais vous exposer, pour le retour des élèves D3S.

**M. PACCAUD.** – Merci pour cette présentation très concrète des avantages et des inconvénients de l'alternance.

**M. SALAMEH.** – J'ai aussi quelques mots à dire sur le cycle de formation des élèves DH. Dans un premier temps, avez-vous des commentaires sur le retour des élèves D3S ?

**M. PACCAUD.** – Dans un premier temps, nous examinons ce point-là. Avez-vous des commentaires ou des compléments ?

**Mme PLOUZENNEC.** – Ce retour est intéressant. Est-ce que le mercredi après-midi a été balisé sur l'année ? Quand vous êtes en stage, ce jour-là, il y a les cours. Est-ce cela ? Je vois que Michel hoche la tête, donc je comprends que cela a été pensé comme cela. La communication a été faite avec les maîtres de stage. Il est clair que vous devez être libérés le mercredi après-midi. La difficulté vient-elle du fait qu'il n'y a pas eu cette communication ou à cause d'une réalité de terrain qui fait que ce n'est pas possible le mercredi ?

**M. SALAMEH.** – La responsable de filière D3S a communiqué avant le début du stage long. Elle a organisé une visio pour insister sur le fait que le mercredi après-midi est balisé comme un temps de formation de l'École. Malgré cette information, des maîtres de stage sollicitent des élèves pour participer à des réunions institutionnelles ou à mener des missions pour le compte de leur établissement.

**M. LOUAZEL.** – Ce point est essentiel. Nous devons continuer à travailler dessus. L'approche par compétence nécessite un travail spécifique et approfondi avec les maîtres de stage. Nous devons renforcer le dialogue avec les maîtres de stage. Nous nous posons souvent la question de la formation des maîtres de stage. Pour ne pas mettre les élèves dans des situations compliquées, il sera nécessaire d'avancer sur ce sujet, quitte à trouver une forme d'engagement. Nous devrions être plus précis sur la façon dont nous contractualisons cette période qui reste une période de formation. C'est toute la difficulté. Sur d'autres filières, où des personnes sont directement affectées sur leur poste, les situations sont encore plus compliquées. Elles sont considérées comme des collègues, et cela devient compliqué de venir à des regroupements à Rennes. Pour les D3S, nous ne sommes pas dans cette situation, mais nous devons être très clairs dans la contractualisation.

**Mme PLOUZENNEC.** – Pour d'autres formations, nous avons cette difficulté avec nos stagiaires qui sont en formation longue, avec des parties en présentiel et en distanciel. Une contractualisation, en balisant une journée, ou une demi-journée, est peut-être la solution. J'entends aussi que ce ne sera pas si évident que cela, car nous n'avons aucune garantie que cela fonctionne.

**M. SALAMEH.** – Les élèves ont toujours la possibilité de le signaler à la responsable de filière. Elle recadre des situations parfois délicates. Globalement, les maîtres de stage ont compris que ce temps est consacré à la formation. Quelques exceptions ont été réglées par la responsable de filière.

**M. PACCAUD.** – Avez-vous d'autres remarques sur cette première partie ? Ce n'est pas le cas. Je vous repasse la parole, Monsieur SALAMEH.

**M. SALAMEH.** – Je dis quelques mots sur le cycle de formation des élèves DH. Un séquençement a été proposé par Monsieur ROUXEL avant son départ. Cela posait les mêmes difficultés, que ceux des élèves D3S, par rapport au détachement, au jour balisé pour la formation à l'École. Une autre difficulté était liée aux petites périodes de stage, de regroupement. Les élèves DH effectuaient pas mal d'allers-retours à l'École. Un nouveau séquençement a été proposé par le nouveau responsable de filière. Il semble plus adapté, le retour est positif. Les élèves font moins d'allers-retours. Les temps de visio semblent respectés par les maîtres de stage. Le cycle est plus adapté pour la promotion 2023-2024.

Je souhaite faire une demande au Conseil : faire un point avant la fin de l'année. J'aimerais faire un dernier sondage auprès des élèves D3S et DH, et vous faire un retour, avant la fin de l'année, sur l'alternance. Monsieur LOUAZEL, êtes-vous d'accord de faire une sous-réunion Réingénierie des formations, avec les délégués des promotions ? Nous pourrions faire un point avec eux.

**M. LOUAZEL.** – Bien sûr, avec grand plaisir. Nous organiserons cela.

**M. SALAMEH.** – Merci.

**M. PACCAUD.** – Avez-vous encore un point, Monsieur SALAMEH ?

**M. SALAMEH.** – Non.

**M. PACCAUD.** – Parfait. Y a-t-il encore des interventions ?

**M. LOUAZEL.** – C'est bien que nous puissions reprendre cela dans notre calendrier de travail. Ce chantier est important. Nous sommes toujours dans l'expérimentation. Les responsables de filière sont agiles, et ils s'adaptent aux circonstances. Le nouveau responsable de la filière DH a pu modifier le séquençement. Cela semble mieux répondre aux attentes de nos élèves. Nous devons aller au bout du processus, et en rediscuter dans ce Conseil des formations.

**M. PACCAUD.** – Merci pour ce point.

## Questions diverses

---

**M. PACCAUD.** – Je me propose de vous parler de l'innovation. L'École vise à devenir une référence dans le domaine de la santé publique et d'annoncer des tendances qui viennent. Le *Guardian*, célèbre quotidien anglais, a annoncé qu'il refuserait, désormais, les publicités en faveur du jeu. Dans plusieurs pays anglo-saxons, le jeu est un problème de santé publique, en particulier, dans les minorités chinoises et asiatiques. Plusieurs pays se sont embarqués dans la prévention. En Europe, cela semble être un problème naissant. Ce problème a tout son avenir devant lui, parce que le jeu d'argent est une industrie puissante et riche. Dans le cadre de l'exploration des futurs de la santé publique, il faudrait introduire assez rapidement un développement de l'enseignement dans ce domaine, qui est quasi nul en Europe. Ce serait dommage que les cadres, que nous formons, soient ignorants de cette perspective. C'est un problème qui monte dans tous les pays. Il représente de tels enjeux économiques et financiers qu'il faudra les combattre.

**Mme RICHARD.** – Nous avons un partenariat avec la Mildeca. Cela concerne les gens addicts. Nous fabriquons un produit de formation continue avec eux, à destination des écoles. Je ne sais pas si le jeu est abordé.

**M. HARANG.** – Cette formation aborde plusieurs aspects des addictions. Le jeu est un des modules de cette formation, à destination de plusieurs publics.

**Mme RICHARD.** – Cela n'enlève rien à la réflexion sur la prospection de l'évolution de nos formations. Nous n'avons pas encore fixé le format de notre séminaire de rentrée, le 31 août. Nous pouvons verser cette réflexion, cette question des nouveaux problèmes de santé publique.

**M. PACCAUD.** – Je suis assez vieux pour avoir vécu le début du Sida. Ce qui était frappant était de voir à quel point nous ignorions tout des mœurs sexuelles, ou simplement des différentes communautés concernées. La santé publique a été dépassée sur ce point. Les addictions aux drogues restent des problèmes pas très bien traités par des soignants praticiens.

Félicitations pour cette anticipation.

**Mme RICHARD.** – Pour le Sida, nous voyons réapparaître les mêmes étonnements que ceux des années 1990, sur la question de la pratique de la relation sexuelle sous l'emprise de la drogue, du chemsex. Les professionnels n'y comprennent pas grand-chose. Globalement, les pratiquent conduisent à des risques dans plusieurs domaines. La prospective sur les questions à venir n'est peut-être pas parfaitement menée à l'École.

**M. PACCAUD.** – Si vous avez besoin d'experts francophones, songez aux Québécois. Un médecin de Montréal expliquait que, lorsqu'on implante dix machines à sous, cela représente une faillite en plus dans le quartier chinois. Y a-t-il d'autres points ?

**Mme RENARD-DUBOIS.** – Je voudrais rappeler le mésusage dans les lieux de privation de liberté. Nous retrouvons certains produits dans certains quartiers des villes, comme le valium, par exemple. L'ANSM ne veut pas retirer ces médicaments du marché. Cela fait des dégâts dans certaines populations, parce que l'usage a commencé quand ces personnes étaient très jeunes.

Nous n'arrivons pas à les sevrer. Ces produits sont très fréquemment utilisés par des gens très jeunes. Ce produit est devenu un usage de stupéfiants. Je pense que la Mildeca vous en a parlé.

**M. PACCAUD.** – Merci pour ces compléments. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. À bientôt.

*La séance est levée à 12 heures.*